



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

DÉCISION

N° 2025-051-MP

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025 - Egalité - Paternité

ID : 030-213000342-20250513-DN_2025_051_MP-AI

Objet : Marché n° 2025-002

**CONTRAT D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES**

**-
Attribution**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer le marché public relatif au contrat d'entretien du réseau d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ville de Bellegarde ;

Le Maire,

DÉCIDE :

D'attribuer le **marché n° 2025-002** relatif au contrat d'entretien du réseau d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales à la société VEOLIA Eau – Chemin du Viget – 30100 ALES selon l'offre présentée pour un montant total de 42 730 HT € HT.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 14/05/2025 et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde le 13 mai 2025

Le Maire, Juan MARTINEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »